

Le SYPREL, Syndicat des professionnels du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets dangereux, publie son panorama annuel français des déchets dangereux pour l'année 2020.

Le panorama ci-joint est la synthèse à l'échelon national des données de la base de déclaration annuelle des rejets (GEREP), analysées et vérifiées par le SYPREL dans le cadre de son observatoire des déchets dangereux mis en place en 2012. Les données disponibles sous GEREP pour l'année 2019 n'étant pas exploitables en raison de bugs informatiques non résolus, le Syprel a préféré ne pas présenter son traditionnel panorama l'an passé. Les données 2020 mises à disposition sur le site géorisques semblent être cohérentes. Nous regrettons cependant que les données relatives aux importations et aux exportations (mouvements transfrontaliers de déchets) aient été oubliées sur 2020. Le Syprel regrette que les données relatives aux importations/exportations ne soient pas disponibles sur 2020 alors même que ces informations sont essentielles pour avoir une image complète de la gestion des déchets dangereux en France.

L'observatoire s'inscrit dans la volonté du SYPREL de disposer et de partager des données précises, actualisées et fiables concernant la production et le traitement des déchets dangereux en France intégrant les opérations de tri, transit, regroupement, prétraitement (TTRP). Il apporte ainsi une vision globale de la diversité et de la complémentarité des différents procédés de traitements qui répondent à l'ensemble des besoins des acteurs économiques et des collectivités.

Le tableau ci-dessous illustre une partie des corrections qu'il a fallu réaliser afin de redresser les informations.

Erreur de déclaration de code de traitements (D/R)	Redressement de 4 946 lignes (6%) pour une quantité de 283 kT (4%). Ces erreurs sont liées aux installations de TTRP, 4 750 lignes (96%) pour une quantité de 217 kT (77%). C'est une erreur récurrente de certaines installations de TTRP qui déclarent les codes "traitement" des installations finales et non celui des opérations qu'elles réalisent et pour lesquelles elles sont autorisées (D12, D13, D14 ou R12, R13)
Erreur d'unité dans les masses déclarées (Kg en lieu et place de T)	4 lignes, soit 1 080 kT déclarés en trop
Raison sociale	699 lignes

En synthèse, les erreurs corrigées portent sur 1 363 kT, soit environ 20% du tonnage total.

Dans le cadre de la planification régionale de la gestion des déchets, le panorama constitue un outil statistique fiable et d'une grande utilité car il permet d'identifier précisément pour chaque région administrative :

- Les quantités et les destinations des différents flux de déchets dangereux produits
- Les quantités et les provenances des différents flux de déchets dangereux traités et leur type de traitement.

Cette année, compte tenu de l'absence des données relatives aux transferts transfrontaliers, les informations sont amputées d'une partie de leur contenu malheureusement.



D'où viennent les déchets dangereux traités dans une région française type



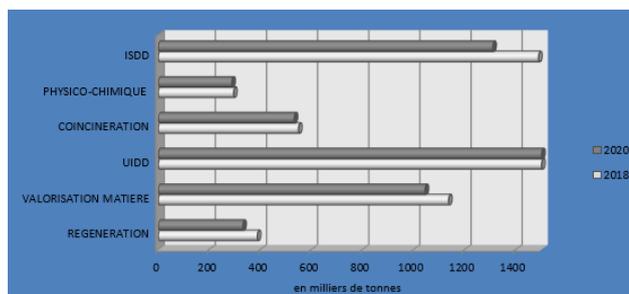
Où vont les déchets dangereux produits dans une région française type

na : données disponibles au travers des déclarations GEREPE pour 2020 mais non affectables car pas d'information sur le pays ou la région d'origine
 nd : données non disponibles au travers des déclarations GEREPE pour 2020

Total déchets dangereux :

Le tonnage total de déchets dangereux traités en France (hors VHU et hors D3E) s'élève à **5,4 millions de tonnes**, en baisse de 500 kT par rapport à 2018. Pour mémoire, l'activité industrielle et commerciale a été perturbée en 2020 par la crise sanitaire liée à la COVID19.

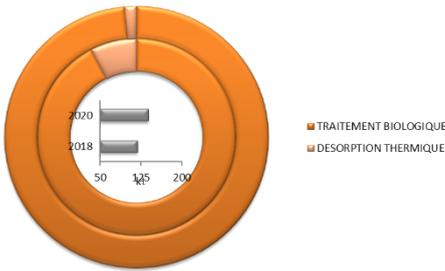
Les tendances entre 2018 et 2020 sont illustrées sur les graphiques suivants.



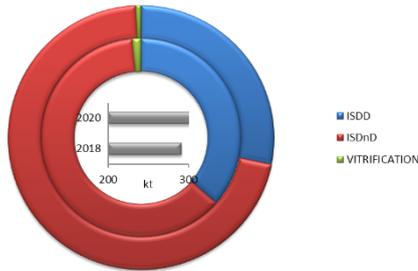
Acronyme utilisés
 UIDD : usine d'incinération de déchets dangereux
 UIDnD : usine d'incinération de déchets non dangereux
 ISDD : installation de stockage de déchets dangereux
 ISDnD : installation de stockage de déchets non dangereux

En dehors des flux spécifiques que sont les terres polluées, l'amiante, les DASRI et les PCB, qui sont traités sur les graphiques suivants, la baisse de la production de déchets dangereux en 2020 a touché quasiment l'ensemble des grandes activités de traitement en raison de la baisse de l'activité économique durant les premiers mois de la crise sanitaire. A noter, la baisse de la co-incinération due à l'arrêt des fours cimentiers pendant le confinement, la stabilité de l'incinération qui a répondu aux demandes croissantes des secteurs industriels essentiels qui ont tourné à plein régime durant ces mois difficiles et enfin, au sein de l'activité régénération, le maintien de la régénération de solvants qui a également répondu à la forte demande industrielle au même titre que l'incinération.

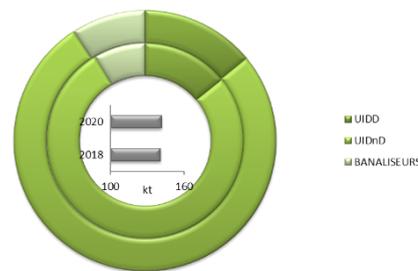
Hors VHU et D3E, 53 % des opérations de traitements des déchets dangereux sont qualifiées d'élimination, 12% de valorisation énergétique et 29% de valorisation matière. Ces chiffres montrent qu'une partie des déchets dangereux sont bien valorisables mais que, compte tenu de leur contenu en substances préoccupantes comme les polluants organiques persistants (POP), une partie encore importante nécessite d'être éliminée.



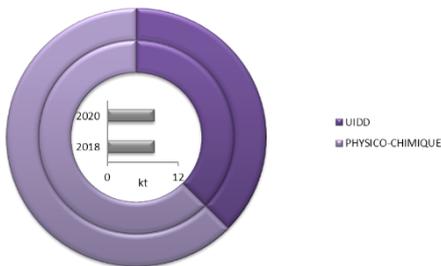
Pour le traitement des terres, la baisse identifiée les années précédentes n'est pas confirmée en 2020. Il est difficile d'en déduire une tendance, dans la mesure où les quantités traitées sont directement proportionnelles aux chantiers réalisés. Le caractère dangereux de ce déchet est de plus en plus soumis à interprétation et sa vérification est compliquée.



Les quantités d'amiante traitées en installation de stockage semblent de nouveau en augmentation. Cette augmentation s'observe très fortement en ISDnD tandis que les quantités stockées en ISDD diminuent significativement.



Après une tendance baissière les années précédentes, les quantités de DASRI traitées ont légèrement augmenté en 2020. La hausse n'est constatée que pour la banalisation. Malgré la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'explosion des quantités traitées (en masse). Ceci est lié à la réorganisation des programmations dans les hôpitaux et à la très faible densité des déchets générés dans les hôpitaux pendant la crise sanitaire (équipements de protections individuelles principalement).



Stabilisation du traitement des PCB en termes de quantité totale, la répartition des modes de traitement reste inchangée depuis 2017.

Cercle intérieur : 2018
Cercle extérieur : 2020

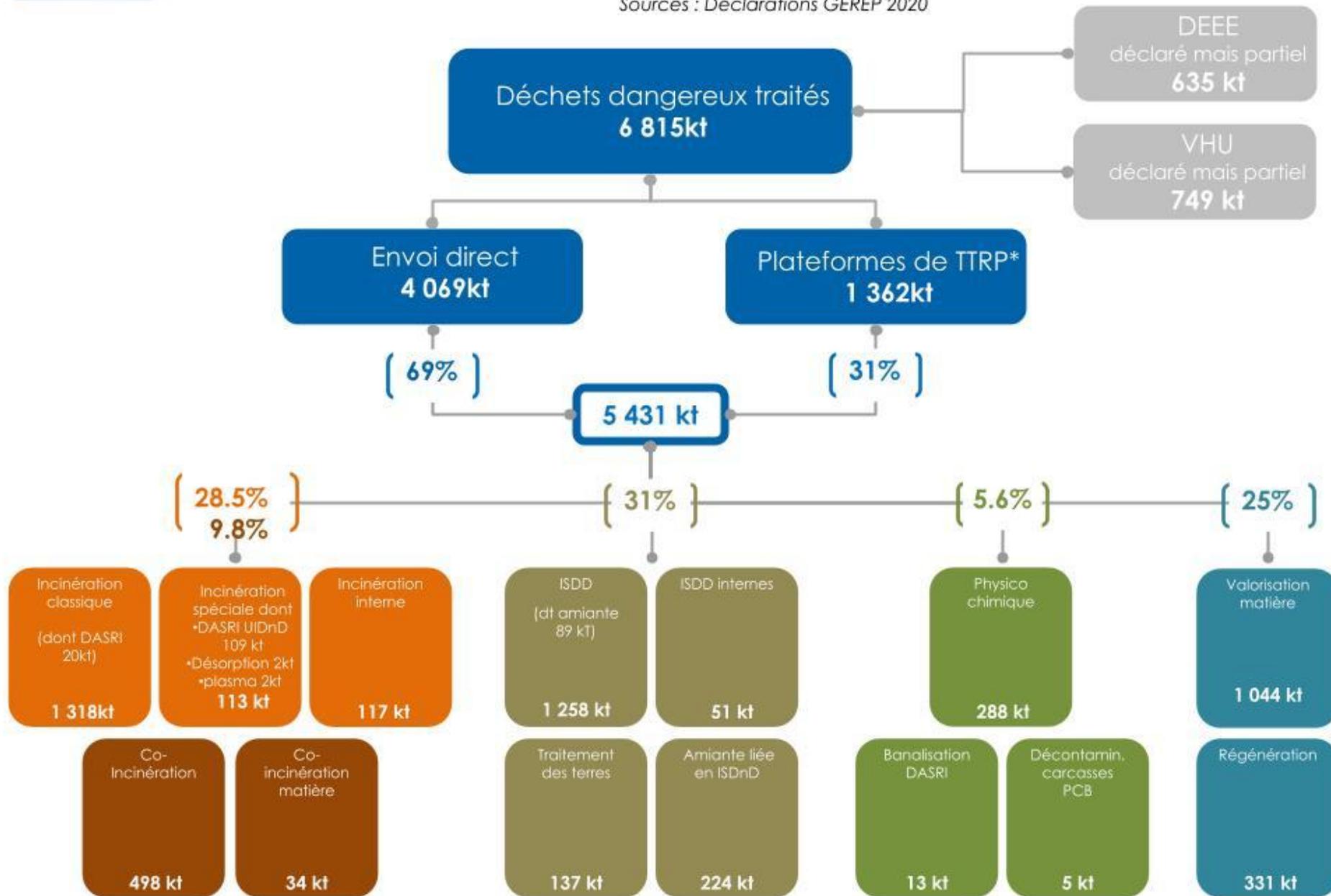
Le SYPREL, Syndicat Professionnel pour le Recyclage et l'Élimination des Déchets Dangereux, a été fondé en 1976. Il représente aujourd'hui 57 centres de traitement de déchets dangereux situés en France. Rassemblant une capacité totale de traitement et de recyclage de 3,2 millions de tonnes par an, et de 250 000 tonnes par an de tri-transit-regroupement, les membres du Sypred ont traité plus de 2,6 millions de tonnes de déchets dangereux en 2014, ont évité l'émission de 4 millions de tonnes de CO2 et valorisé plusieurs dizaines de milliers de tonnes équivalent pétrole. L'objectif du Sypred est de promouvoir la qualité écologique des traitements et du recyclage, d'informer le public sur le métier du traitement des déchets dangereux et de renforcer la protection de l'environnement et de la santé dans la réglementation applicable aux déchets dangereux.

Le 11 Janvier 2021

Contact: Astrid Freynet astrid.freynet@sypred.fr, 01 41 31 41 95, www.sypred.fr

Tonnages de déchets dangereux traités en France en 2020

Sources : Déclarations GEREPE 2020



* TTRP : Tri Transit Regroupement Pré traitement